

Sommaire

Edito	p.1
Défense des services Publics.....	p.2
Scolarisation de nos petits	p.3
Illettrisme et emploi.....	p.4
CPAM 91, rien ne va plus.....	p.5
La FNEC FO 91 communiqué.....	p.6-7
AFM, statuts en cause.....	p.8-9
Consulter via internet	p.9
L'inFORMATION 2011.....	p.10-11
Résultats d'élections	p.11

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

- J.-N LAHOZ, *secrétaire général UD FO 91*
- D.ROUSSEAU, *rédacteur en chef*
- C.DELIA, *formation syndicale*
- S.THUAULT, *secrétaire CPAM 91*
- C. LAPLANCHE, *secteur juridique*
- S.SACILOTTO, *secrétaire administrative*
- C.GROZNER, *aide à la réalisation*

Union Départementale Force Ouvrière
de l'Essonne

12 place des terrasses de l'Agora
91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : forceouvriere91@free.fr

site : www.udfo91.com

Directeur de publication : J.N LAHOZ

Bulletin bimestriel

CPPAP N°0612S07348

Edito

RGPP ou Régression Générale des Politiques Publiques

La machine est en marche. La Révision Générale des Politiques Publiques, véritable rouleau compresseur, détruit la fonction publique de l'Etat républicain. Son objectif de supprimer des milliers d'emploi sera vite atteint au rythme où vont les choses. Tous les moyens



sont bons pour y parvenir : la régionalisation-mutualisation des services de l'état, la privatisation, la disparition de directions départementales dans des secteurs divers : travail, jeunesse et sport, DDASS ... Chacun peut en constater les effets dévastateurs dans sa vie de tous les jours avec parfois des conséquences très « ubuesques ». Quelques cm de neige ont suffi pour paralyser la France : les services de l'équipement démantelés, sans moyens humains et matériels suffisants, n'ont pu gérer et faire face.

Ce journal publie quelques articles illustrant les désastres qui découlent de cette RGPP. L'éducation nationale se trouve en première ligne. Alors même que l'illettrisme gagne du terrain, qu'il deviendrait

indispensable de mieux prendre en charge la scolarisation des enfants, les postes d'enseignants diminuent et de nombreuses classes ferment leur porte. Où est la logique ? La FNEC FP FO 91 dénonce depuis longtemps la situation critique de l'éducation nationale et appelle à la mobilisation.

La casse du service public sévit aussi dans le domaine de la santé. La sécurité sociale se porte mal ... Les agents sont montrés du doigt, ils coûtent trop cher ! Peu importe s'ils se démènent pour assurer leur mission dans des conditions de travail déplorables, ils n'auront pas d'augmentation de salaire cette année encore. Au passage, leur convention est rognée et certains avantages passent à la trappe. Il est clair que pour arriver à casser le service public, il faut « mater » les agents, les amener à accepter l'inacceptable.

Force Ouvrière refuse le chantage à l'emploi et la pression de plus en plus forte exercée sur les salariés. FO demande l'abandon de la RGPP qui désorganise les services de l'Etat, empêche les personnels d'assumer correctement leurs missions au détriment de la sécurité et la santé de tous. ■

Le Secrétaire Général UD FO 91

Jean-Noël LAHOZ

Défense des services publics

Depuis de nombreuses années, le principe républicain d'égal accès des citoyens aux services publics (Ecole, Hôpital, Poste ...) est mis à mal, voire bafoué.

Nous assistons à la transformation du « service public » gratuit et solidaire en services payants aux usagers devenus des « clients ».

L'égalité républicaine pour chaque citoyen passe progressivement à une inégalité généralisée en fonction des ressources du client.

Des missions publiques sont abandonnées, transférées ou privatisées.

Tout récemment, nous avons pu mesurer les conséquences du démantèlement des services de l'Équipement transférés aux départements, des suppressions d'emploi et de la réduction des moyens mis à disposition des agents. Il a suffi de quelques centimètres de neige pour bloquer la circulation en Ile de France et provoquer une « pagaille » monstre...

Qui ne s'est pas plaint du retard dans la distribution du courrier du fait des modifications ou de suppressions de tournées de facteurs ?



Quel malade ou accidenté n'a pas eu à subir des heures d'attente interminable dans un service d'urgence d'un hôpital faute de personnels en nombre suffisant.



Dégradation partout

Quel parent d'élève n'est pas indigné et inquiet pour ses enfants par l'envoi dans les classes cette année d'étudiants et d'enseignants privés de toute formation professionnelle préalable ?

La responsabilité de cette situation en incombe totalement aux gouvernements successifs qui, sous couvert de « réduction des déficits publics », transfèrent des missions de service public aux collectivités territoriales ou à des sociétés privées pour les parties les plus rentables.

Avec la Réforme de l'Etat et la RGPP (révision générale des politiques publiques), ce sont des centaines de mesures qui, depuis 2007, ont été mises en application dans tous les secteurs : Education nationale, Hôpitaux, Equipement ...

Réorganisation des services, délocalisations, introduction des méthodes de gestion du privé dans la Fonction publique sans tirer les conséquences du bilan désastreux que cela a pu avoir à France Télécom avec ses suicides en cascade.

Pour casser les services publics, il leur faut aussi briser la résistance des agents : salaires bloqués, emplois supprimés (plusieurs centaines de milliers en 10 ans), statuts remis en cause, licenciements rendus possibles récemment avec la loi sur « la mobilité » !

La confédération Force Ouvrière, parce qu'elle est attachée à l'égalité républicaine, refuse la casse des services publics et le sort fait aux agents des trois Fonctions Publiques : de l'Etat, hospitalière et territoriale.

Défendre les Services publics,

Défendre la Fonction Publique

Un même combat !

Venez témoigner

L'Union départementale FO de l'Essonne invite toutes ses structures, tous ses militants, adhérents et sympathisants du public comme du privé à venir apporter leurs témoignages et contributions à la réunion qu'elle organise avec la participation de Anne BALTAZAR, secrétaire générale de la Fédération Générale des Fonctionnaires.

Mardi 5 Avril

à 18 h

MAISON DES SYNDICATS

À EVRY ■

Scolarisation de nos petits

« Jardin d'enfants à Morangis ». C'est sous ce titre que *Le Parisien* du 10 janvier nous informe de l'initiative de cette municipalité.

Le journal ajoute : « *C'est une première en Essonne* (et en Ile de France). *A Morangis, à partir d'aujourd'hui, les enfants de 3 ans qui n'ont pas encore de place à l'école seront accueillis dans une mini-crèche, créée spécialement pour eux.* »

L'article précise que cette « *structure d'accueil inédite ouvre ses portes dans les locaux annexes de l'école maternelle des Hirondelles* » et plus loin : « *Cet espace de 100 m² comprenant plusieurs salles de jeux, un dortoir, une salle de change et un grand jardin abritait jadis une classe de maternelle, fermée depuis...* »



Les élus locaux, pour satisfaire les besoins (réels) de quelques familles estiment plus facile d'implanter un « jardin d'enfant » (autre version des « jardins d'éveil » préconisés par le gouvernement) dans les locaux d'une école maternelle plutôt que d'exiger la réouverture de la classe fermée et la

prise en compte par l'administration des enfants qui auront 3 ans à partir de janvier.

Cela évite à M. l'Inspecteur d'académie d'ouvrir une classe et de nommer une enseignante qualifiée. A la place, la commune a recruté une éducatrice et deux assistantes d'accueil...

Le SNUDI FO 91 avec l'UD FO demande l'inscription de ces enfants dans les effectifs de l'école maternelle et l'ouverture d'une classe supplémentaire avec une enseignante.

Non aux « jardins d'enfants » ! ■



Prévoyance • Épargne • Santé

"Négociation des régimes collectifs"

La **solidarité** de **chacun**
au **service** de **tous**

Didier BRULÉ 01 41 58 64 86
Eric LADEUIL 06 37 01 92 99
Bernard VAN GLABEKE 06 84 82 16 72
contact-os@vaubanhumanis.com

www.vaubanhumanis.com

**Vauban
Humanis**

Une solidarité d'avance

Illettrisme et emploi

Tous les illettrés ne sont pas des exclus. Plus de la moitié d'entre eux, soit 1.8 million de personnes, travaille. Chaque jour pour faire face à leurs tâches, ils utilisent d'habiles stratégies de contournement pour cacher leurs difficultés. Ils craignent d'être stigmatisés et mis à l'écart s'ils les révèlent. La lutte contre l'illettrisme touche de très près le monde du travail. Les syndicats ont leur rôle à jouer.

Nous sommes tous amenés, dans notre travail, à utiliser la lecture et l'écriture. Ces savoirs de base permettent de comprendre et se faire comprendre.

Un salarié qui ne maîtrise pas ces bases, ne pourra pas :

- s'informer, lire les notes, messages divers, consignes, bons de commande
- se repérer, lire des plans, des schémas techniques, des plannings



- calculer des quantités, des distances, des tarifs, des réductions

- communiquer avec les collègues, la hiérarchie, avec les usagers d'un service public, ou la clientèle

Un salarié qui éprouve des difficultés à lire et écrire est une personne vulnérable.

L'illettrisme, c'est quoi ?

Les personnes scolarisées en France, qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante sont en situation d'illettrisme.

**L'illettrisme gagne du terrain, pourtant l'Education Nationale persiste et supprime des milliers d'emplois !
(lire en page 6)**

Chiffres de l'INSEE et de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)

- 3.1 millions de personnes âgées de 18 à 65 ans sont en situation d'illettrisme en France

- 59% sont des hommes et 41% des femmes

- plus de la moitié ont plus de 45 ans.

- 57% des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi

FO est présente au comité consultatif de l'ANLCI

Ses chances de trouver un emploi ou d'y évoluer sont plus faibles que la moyenne. Les difficultés à comprendre un message simple de la vie quotidienne peuvent freiner l'accès à la professionnalisation et à la qualification.

Faire respecter ses droits

Fragilisée, se sentant différente, toute personne en situation d'illettrisme ira moins spontanément vers les autres. Elle sera moins disposée aussi à se défendre. Sans pouvoir lire son contrat de travail, ou même vérifier son bulletin de salaire, il lui sera difficile de discuter, négocier, réclamer ce qui lui est dû. Elle ne pourra pas davantage prendre connaissance des tracts syndicaux, des affiches, bien comprendre les informations diffusées.

Pourtant ces hommes et ces femmes ont réussi à construire des compétences sans avoir recours à l'écrit et la majorité d'entre eux font des efforts considérables dans leur vie professionnelle.

Formations adaptées

Il existe des formations de base dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme qui facilitent l'évolution professionnelle et personnelle des salariés. Elles confortent les plus fragiles, préviennent les risques d'exclusion.

Plus à l'aise dans leur travail, les personnes qui ont vaincu leur illettrisme le sont aussi plus dans la vie.

Nous pouvons dans l'exercice de nos mandats et de nos activités syndicales détecter des personnes en situation d'illettrisme et les aider à s'inscrire à des formations adaptées. ■

CPAM 91 : rien ne va plus

La période de vache maigre continue ! Au menu : budgets en baisse et suppression d'emplois dans les organismes de sécurité sociale. Début janvier, un nouveau serrage de vis est venu assombrir un tableau déjà bien noir. Attaques en règles de la convention collective nationale et refus d'augmenter la valeur du point ont conduit les employés des organismes à manifester leur ras le bol, le 8 février dernier, à Paris.

Après la réforme des retraites, la sécurité sociale (autre dossier brûlant) va passer au rouleau compresseur. Sa mise à mal est en route depuis plusieurs années déjà mais le rythme s'accélère. Les salariés le constatent au quotidien. La régionalisation des URSSAF, la départementalisation des CAF, la fusion des CPAM et la mutualisation des services, autant de mesures déjà en œuvre pour réduire encore le nombre d'employés et cadres au service des cotisants et allocataires : 4000 emplois supplémentaires seront supprimés. Le recours systématique à la sous-traitance, à l'externalisation, aux emplois en CDD ou en intérim tend à se généraliser dans tous les organismes.

Dans ce contexte de crise, le couperet est tombé le 4 janvier dernier. Pas d'augmentation de la valeur du point !

Pour revaloriser le revenu mensuel, le Ministère propose de répartir la prime de vacances payée en mai et septembre sur l'année. De qui se moque-t-on ?

D'autres régressions sont dans le collimateur : diminuer de moitié les six jours accordés pour mariage, réduire de moitié la durée de maintien de salaire en cas de maladie (passer de six mois à trois mois) ou encore revoir les jours enfants malades, le nombre de jours RTT ...

Trop c'est trop ! Les fédérations FO, CGT, le SNFOCOS, la COFICT-CGT, la CFTC, CGC ont donc appelé tout le personnel à un rassemblement national à Paris et à la grève le 8 février pour :

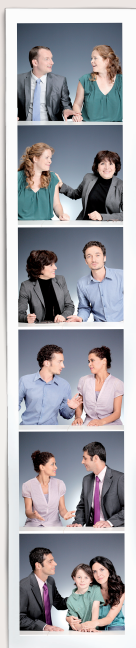
- le maintien de la convention collective nationale
- le maintien de la prime de vacances
- l'augmentation de la valeur du point
- aucune suppression d'emplois.

Toutes les régions étaient représentées et le cortège a été accueilli au détour de la rue de Lagny par une horde de policiers dotés de casques anti émeute, de matraques et de boucliers, dans un quartier entièrement bouclé. Une délégation a malgré tout été reçue pour négocier.

Au bout de 2h de pourparlers, le résultat est plutôt maigre : lissage de la prime abandonné mais pas d'augmentation pour l'instant de la valeur du point. FO et les salariés restent mobilisés. ■

Chiffres de la grève à la CPAM 91

- Employés : 48,46 %
- Cadres : 18,55 %



VEUVAGE, ÉDUCATION, HANDICAP, DÉPENDANCE

C'EST À VOUS DE VOUS UNIR,
C'EST À VOUS DE VOUS PROTÉGER,
C'EST À VOUS D'ÊTRE SOLIDAIRE,
C'EST À VOUS DE FAIRE CE CHOIX.
L'OCIRP, C'EST POUR VOUS,
L'OCIRP, C'EST À VOUS

C'est à vous, cotisants, employeurs et salariés, à votre solidarité, c'est à vous, professionnels de la prévoyance, à votre persévérance, c'est à vous DRH et partenaires sociaux, à votre attachement à la protection sociale que l'OCIRP doit son efficacité, et la performance de ses garanties. Dans le cadre d'un contrat de prévoyance d'entreprise ou d'un accord de branche, plus de quatre millions de salariés et sept cent mille entreprises relèvent des garanties de l'OCIRP.

RENDEZ-VOUS SUR
www.ocirp.fr
POUR VOIR LE FILM

 **OCIRP**
unis par excellence

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICEL - APRIONS - ABRES - ALEBENS - ISMO - IREXIM - IUDRIME - MALANOFF-FRÉDÉRIC - MORIN - NEBULES/TITOUT - PREMAILLANE - RÉZACA - HUBERT-VIVIANIS - VICTORIASO. Les organismes de prévoyance ANPS - APDS - CAPSA - CDEPA - GNP - ICRS Prévoyance - IBP - PECA Prévoyance - IPSE - UNIPRÉVOYANCE et les partenaires UNIRAF - UMIH

(liste au 1^{er} janvier 2020)

* Union d'institutions de prévoyance

LE CONT- RAIRE DE SEUL AU MONDE

Seul au monde ? C'est le sentiment que chacun éprouve quand il s'agit de préparer l'avenir, protéger ses proches, anticiper les risques de la vie. Le contraire de seul au monde, c'est la promesse que nous vous faisons. Vous accompagner tout au long de votre vie et pour tous vos besoins en prévoyance, santé, épargne et retraite afin de vous apporter le soutien et la sérénité que vous attendez. AG2R LA MONDIALE, 26 rue de Montholon - 75305 Paris cedex 09 - Tél. : 01 55 32 93 00 Fax : 01 55 32 93 32. Pour en savoir plus, rendez-vous sur ag2rlamondiale.fr

 **AG2R LA MONDIALE**

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE

La FNEC FP FO 91 communique

Rentrée scolaire 2011 Maintien de tous les postes

Au niveau national,

- 16 000 suppressions de postes budgétaires prévues

Au niveau académique,

- 493 suppressions de postes
- 120 suppressions de postes prévues en École Primaire pour 3 000 élèves supplémentaires
- 25 postes d'administratifs dans les services académiques



Dans le département de l'Essonne,

1er degré : 80 créations de postes pour 1 800 élèves supplémentaires

2^{ème} degré : 85 postes retirés des collèges et des lycées, pour 647 élèves supplémentaires !

Au total aucun poste créé dans les collèges, les lycées et les écoles primaires pour 2 447 élèves en plus dans les 1er et 2nd degré !

La FNEC FP FO 91 constate que les suppressions listées ci-dessus s'ajoutent aux suppressions de postes déjà nombreuses (67 000 depuis 2007 dans l'Education Nationale), provoquées par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et les suppressions de postes aux concours. Ces suppressions interviennent dans un climat d'une extrême tension dans l'Education, suite notamment à l'application de contre-réformes que les personnels perçoivent comme autant d'attaques à leur statut et à leurs conditions de travail. Au lendemain de la réforme des retraites, le ministre demande au recteur et aux Inspecteurs d'Académie de supprimer des emplois par milliers.

Pour cela, le ministère veut dans les écoles primaires :

- Remettre en cause la scolarisation des 2 ans, voire des 3 ans,
- Remplacer les titulaires remplaçants par des étudiants sous payés,
- Accélérer les fusions d'écoles notamment en milieu rural d'1 à 2 classes
- Poursuivre la suppression de postes



de RASED par le non remplacement des départs à la retraite.

Dans les collèges et les lycées, le ministre met en œuvre :

- la contre-réforme des lycées, incluant la contre-réforme des lycées technologiques, contraignant les personnels STI-STL à un plan de reconversion dont les tenants et les aboutissants ne sont pas encore connus des services du Rectorat et du Ministère, à près de 5 mois de son application
- la contre-réforme de la formation des maîtres place les stagiaires dans des conditions inacceptables et remet en cause le mouvement des mutations (blocage des postes)

- le dispositif expérimental CLAIR, remet en cause les dispositions statutaires des personnels par le recrutement « sur profil », et dont l'extension est prévue à la rentrée prochaine pour 250 établissements du 2nd degré et 1725 écoles primaires.

Dans ces conditions, la FNEC FP FO 91 appelle les personnels à se réunir dans les écoles, les établissements, les services avec leurs organisations syndicales pour définir les besoins en postes et organiser les délégations qui porteront les revendications à l'Inspection Académique.

Nous vous invitons à prendre contact avec nous afin que nos élus du personnel puissent défendre votre dossier.

En attendant, la FNEC FP FO 91 organise dès maintenant la mobilisation unie des personnels pour obtenir le maintien de chaque poste.

Elle mobilise toutes ses structures pour informer les parents des projets de suppressions de postes de l'administration.

La FNEC FP FO 91 communique (suite)

Lors du Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) 2nd degré, la FNEC FP FO a présenté un vœu qui a été voté par tous les représentants syndicaux (FO, CGT, CFDT, UNSA, SNES FSU)

Demande l'ouverture des divisions et des postes nécessaires revendiqués par les professeurs.

Se prononce également contre le recours abusif aux heures supplémentaires, particulièrement nombreuses en lycée.

Demande que la réforme du lycée pour la classe de Première et la réforme des STI et STL ne soient pas appliquées à la rentrée 2011

Demande le retrait de la circulaire du 7 juillet 2010 sur le dispositif CLAIR et le retrait de la liste nationale de tous les établissements qui en font la demande.

Demande le rétablissement pour les stagiaires (enseignants et CPE) des conditions de stage antérieures à la réforme de la formation. ■



RISO FRANCE
partenaire de
FO
la force syndicale

1000
tracts personnalisés
offerts
et un audit gratuit de votre
mode de fonctionnement.

**rapidité
souplesse
fiabilité**

Venez découvrir dès aujourd'hui la technologie de demain

RISO FRANCE - 49 rue de la Cité 69441 LYON cedex 03
☎ 04 72 11 38 99
e-mail : b.hanine@risofrance.fr
www.risofrance.fr

RISO
Solutions d'impression écologiques
et économiques

ComColor

Un accompagnement
économique
sans dépenser
votre budget
de fonctionnement ?

**Legrand Fiduciaire
vous apporte la solution**

- Des équipes proches de vous
- Un partenaire à votre écoute
- Un appui pour un dialogue social utile

Sans engagement
de votre part
appelez-nous au
01 40 70 95 62

LEGRAND
FIDUCIAIRE
Expertise comptable

Experts-comptables des CE
depuis plus de 20 ans

PARIS LILLE LYON MARSEILLE
www.legrand-fiduciaire.com info@legrand-fiduciaire.com

© MATCOM - 01 47 30 31 30 - www.legrand.fr - Crédit Photo : MATCOM

AFM, statuts remis en cause

Depuis plusieurs années, l'AFM veut remettre en cause les statuts du personnel. Nous avons alerté les salariés à maintes reprises sur ce qui « couvait ». La situation s'est emballée en septembre dernier, la direction a franchi le pas en dénonçant ces statuts et proposé des mesures qui feront perdre au personnel 7 ans de salaire en 20 ans. Récit d'une bataille commencée aux nombreux rebondissements ...

L'employeur a ouvert les hostilités en voulant savoir jusqu'où nous étions prêts à aller en cas de dénonciation des statuts. Il a tenté de nous intégrer à un groupe de travail sur ce sujet avec un cabinet d'audit grassement payé.

En juin 2010, notre syndicat a diffusé un tract pour le maintien des statuts du personnel et lancé une pétition qui a recueilli une centaine de signatures.

Non respect des procédures

Début septembre 2010, la Direction de l'Association Française contre les Myopathies a brutalement adressé à tous les salariés de l'établissement du siège une lettre recommandée de dénonciation des statuts du personnel. L'AFM a convoqué dans la même journée trois réunions pour les délégués du personnel, le Comité d'entreprise, le CHSCT.

Le but ? Informer sur la dénonciation des statuts, sans prendre la peine de respecter les délais et sans aviser non plus les secrétaires des instances représentatives du personnel.

Négociation prétexte

Sur intervention de l'avocat mandaté par le Comité d'entreprise, l'AFM a été obligée d'annuler ces trois réunions et de convoquer à nouveau, selon les règles du Code du travail, les différentes instances.

Une prétendue négociation a ensuite été ouverte, prétexte pour recueillir en fait l'accord du syndicat sur les propositions de la Direction....

Quel est l'enjeu ?

L'association Française contre les Myopathies comprend deux établissements :

- une maison d'accueil spécialisée à Angers avec 150 salariés et
- un établissement regroupant les salariés du siège d'Evry et ceux des 25 services régionaux, soit 450 salariés. L'établissement d'Angers bénéficie de la Convention collective de 1951.

Les autres salariés n'ont pas de convention collective mais bénéficient des dispositions des statuts du personnel qui étaient un engagement unilatéral de l'employeur prévoyant :

- 3% d'augmentation au troisième anniversaire de l'embauche puis 1% d'augmentation par année jusqu'à 20 ans, soit 20 % d'ancienneté en tout.
- 1% d'augmentation en janvier et en juillet pour compenser la perte de pouvoir d'achat.
- Une grille de salaire pour l'embauche des techniciens d'insertion qui travaillent auprès des familles.
- 10 jours payés pour enfants malades.
- la compensation des jours fériés qui tombent sur un jour non travaillé.
- le maintien du salaire en cas de maladie, après un an d'ancienneté.

En décembre 2010, nous avons envoyé au personnel une synthèse des propositions de la Direction :

- maintien de l'ancienneté mais seulement 0,50 % à partir du troisième anniversaire et jusqu'à 10 ans d'ancienneté pour les employés et agents de maîtrise, et 8 ans pour les cadres
- suppression des 2 fois 1 % : mise en place d'une évaluation individuelle pour l'attribution éventuelle d'une augmentation individuelle
- Négociation chaque année d'une augmentation collective
- Maintien de la grille des techniciens d'insertion uniquement comme repère pour l'embauche
- Suppression de la compensation des jours fériés, etc

Les propositions de la Direction aboutissent à une perte de salaire de 7 ans sur une période de 20 ans

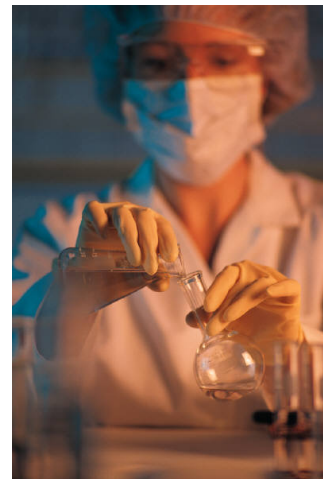
Nous avons convoqué une assemblée générale le 18 janvier qui a décidé d'appeler à la grève le mardi 25 janvier de 9h à 12h pour demander à la Direction de revenir sur sa décision de dénoncer les statuts et maintenir notamment l'augmentation de 1% d'ancienneté pendant 20 ans, les 2 fois 1 %, la grille des TI, les 10 jours payés pour les enfants malades. 87 salariés ont fait grève, 72 dans les services régionaux et 15 au siège à Evry. Des services entiers ont envoyé leurs revendications à la Direction. Un communiqué a été envoyé à la presse. Un article est paru dans Le Parisien.

La délégation qui a été reçue par la Direction n'a obtenu aucune réponse à ses questions, la Direction renvoyant à la réunion de négociation prévue le 31 janvier.

Le 31 janvier, la Direction a proposé de revenir à 1 % d'ancienneté mais sur les durées de 10 et 8 ans, de maintenir la grille des techniciens comme repère pour l'embauche sur une période transitoire de trois ans, et a décidé de maintenir les 10 jours enfants malades.

La bataille est rude car l'employeur dispose de moyens de communication énormes et interdit au syndicat l'utilisation des mails professionnels. L'AFM organise des réunions du personnel où elle met en cause notre syndicat. Toutes ces tentatives ne marchent pas car les salariés sont attachés à leurs droits acquis et demandent le maintien des statuts.

Des réunions doivent se tenir pour décider de la suite à donner. ■



Consulter via internet

La pratique des téléconsultations a été autorisée par le gouvernement avec la publication d'un décret au journal officiel le 21 octobre 2010. En clair, un patient pourra **recevoir une prestation de soins à distance par un professionnel médical.**

Les échanges avec le médecin se feront par **e-mail, par webcam, ou par téléphone, avec envoi éventuel des ordonnances** par email ou par

courrier, au patient ou directement à la pharmacie.

Les premières téléconsultations qualifiées « d'expertises à distance » devraient apparaître en 2011. Leur but ? Comblent le manque de médecins, notamment en zones rurales où la densité de praticiens n'est pas suffisante, surtout en spécialistes.

Les conditions de mise en œuvre des téléconsultations seront validées par les agences régionales de santé (ARS). Cette mesure suscite bien des réticences. Les partisans de la téléconsultation préfèrent la présenter comme un complément à la pratique plus classique, notamment pour assurer le suivi d'un patient.



MACIF

ASSURANCE ET PREVOYANCE

**Auto • Habitation • Santé •
Crédit • Epargne**

N°Cristal 09 69 39 49 29
APPEL NON SURTAXE

www.macif.fr

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France
et des Cadres et Salariés de l'Industrie et du Commerce
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables.
Entreprise régie par le code des Assurances. Siège Social : 79037 Niort cedex 9

Sans être contre toute nouveauté, il est légitime de se poser des questions sur le bien fondé des nouvelles modalités d'accès aux soins annoncées ces derniers temps. Rappelons qu'un projet prévoit aussi qu'un seul établissement hospitalier public par département (pour l'Essonne, il s'agirait de Corbeil) devrait assurer les urgences chirurgicales la nuit et les jours fériés.

Ces exemples récents viennent illustrer les affirmations de FO sur la situation globale préoccupante de la sécurité sociale. Les premiers effets des Agences Régionales de Santé instituées par la Loi Hôpital Patients Santé Territoire et récemment mises en place « détricotent » petit à petit l'Assurance Maladie. ■

Le calendrier des stages 2011 est publié. Consultez-le, vous y retrouverez les formations habituelles et en découvrirez une toute nouvelle intitulée «Conseiller du salarié» pour ceux qui exercent cette fonction. Pour bénéficier au mieux de ces formations, vous devez avoir suivi au préalable le stage «DECOUVERTE de FO et moyens d'action du syndicat», véritable sésame pour les autres stages. Le syndicaliste FO vous donne des précisions sur trois formations ciblées sur le CE, le CHSCT et le domaine économique et social.

❖ Le CE

La formation « Rôle et fonctionnement du CE » pour les membres titulaires du Comité d'entreprise, son financement est pris en charge par le comité d'entreprise.

En application de l'article L.2325-44 du code du travail : *« élus pour la première fois, ils bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article L. 3142-13, d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours dispensé soit par un organisme figurant sur une liste arrêtée par l'autorité administrative dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, soit par un des organismes mentionnés à l'article L. 3142-7.*

Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel.

Il n'est pas déduit des heures de délégation.

Il est imputé sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L. 3142-7 et suivants.

❖ Le CHSCT

La formation « Rôle et fonctionnement du CHSCT » pour les membres du CHSCT et les Délégués du Personnel investis de leur mission (entreprise de moins de 50 salariés).

En application de l'article L.4614-14 du code du travail : *« Les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions.*

Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

Dans les établissements où il n'existe pas de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et dans lesquels les délégués du personnel sont investis des missions de ce comité, les délégués du personnel bénéficient de la formation prévue au premier alinéa. »

Durée de la formation des membres du CHSCT :

- **3 jours** si le nombre de salariés de votre site ou de votre entreprise est inférieur à 300

- **5 jours** si ce nombre est supérieur à 300

Le financement de la formation est pris en charge par l'employeur

Pour un bon déroulement des inscriptions :

- **Faites le point sur le suivi des formations avec votre secrétaire de syndicat**
- **Vérifiez que le stage corresponde bien à vos mandats**
- **Pensez au délai de prévenance pour votre employeur (1 mois).**

Important

Les dépenses prises en charge par l'employeur au titre de la formation des représentants du personnel au CHSCT (coût de la formation, frais de déplacement et de séjour) ne s'imputent pas sur l'obligation de participation à la formation professionnelle continue.

(Art. R.4614-36 du Code du Travail).

Ne tardez pas trop à vous inscrire, les premiers arrivés seront les premiers servis !

Tél : 01 60 78 15 57 - Fax : 01 60 77 96 94 - E-Mail : formfo91@free.fr

❖ Formation économique, sociale et syndicale

En application des articles suivants du code du travail :
Article L3142-7 - Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le niveau

national, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés
Article L3142-8 - Ces congés donnent lieu à une rémunération par les employeurs, dans les entreprises de dix salariés et plus, dans des conditions prévues par voie réglementaire.

Article L3142-9 - La durée totale de ces congés pour un salarié ne peut excéder douze jours par an ; dix-huit jours pour les animateurs des stages et session.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à deux jours. ■

Résultats d'élections

• CARS D'ORSAY à Marcoussis

Délégués du Personnel

1^{er} collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 2 – CFTC : 0 - CGT : 1 - FNCR : 1 - SUD : 0

Suppléants : FO : 1 - CFDT : 1 - CFTC : 0 - CGT : 1 - FNCR : 2

Comité d'entreprise

Titulaires : FO : 1 - CFDT : 1 - CFTC : 0 - CGT : 1 - FNCR : 1 – Sud : 0

Suppléants : FO : 1 - CFDT : 1 - CFTC : 1 - CGT : 0 - FNCR : 2

Sud : 0

• COGEREST à Longjumeau

Délégation unique du personnel

1^{er} collège

Titulaires : FO : 2

2^{ème} collège

Titulaires : FO : 1

• TNT EXPRESS NATIONAL à Fleury Mérogis

Délégués du Personnel

1^{er} collège

Titulaires : FO : 2 - CFDT : 0 - CGT : 0 - UNSA : 0

Suppléants : FO : 1 - CFDT : 1 – CGT : 0 - UNSA : 0

2^{ème} collège

Titulaires : FO : 1 - CFDT : 0

Suppléants : FO : 1 - CFDT : 0

• TRANSDEV BIEVRES MOBILITE à Wissous

Délégation unique du personnel

1^{er} collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 2

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 2

• YELLOZ INDUSTRY à Egly

Délégation unique du personnel

Titulaires : FO : 3 – Sans étiquette : 0

Suppléants : FO : 2 – Sans étiquette : 1

• FNAC LOGISTIQUE à Wissous

Délégués du Personnel

1^{er} Collège

Titulaires : CFTC : 1 – CGT : 4 – FO : 0

2^{ème} collège

Titulaires : CFE/CGC : 0 – CFTC : 1

• SEFI INTRAFOR à Grigny

Comité d'entreprise

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 2

2^{ème} collège

Titulaires : FO : 2 – CGC : 1

Suppléants : FO : 2 – CGC : 1

Délégués du Personnel

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 2

Suppléants : FO : 2

2^{ème} collège

Titulaires : FO : 2 – CGC : 1

Suppléants : FO : 2 – CGC : 1

• CPAM 91 à Evry

CHSCT

FO : 3 - CGT : 1 - CFDT : 1 - UGIRC : 1

• CARREFOUR à Ste Geneviève des Bois

Comité d'entreprise

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 4

Suppléants : FO : 4

Délégués du Personnel

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 5

Suppléants : FO : 5

• FNAC LOGISTIQUE à Massy

Comité d'entreprise

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 2 – CFTC : 1 – CGT : 3 – CFDT : 0

Suppléants : FO : 2 – CFTC : 1 – CGT : 3 – CFDT : 0

2^{ème} collège

Titulaires : CFTC : 1

Suppléants : CFTC : 1

3^{ème} collège

Titulaires : CFE/CGC : 1

Suppléants : CFE/CGC : 1

Délégués du Personnel

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 3 – CFTC : 1 – CGT : 4 – CFDT : 0

Suppléants : FO : 3 – CFTC : 2 – CGT : 3 – CFDT : 0

2^{ème} collège

Titulaires : CFE/CGC : 1 – CFTC : 0

Suppléants : CFE/CGC : 1 – CFTC : 0

Pour Réunica,
créer du lien c'est essentiel.



Humain, juste, solidaire...

Pour plus de 8 millions de clients, les experts Réunica font de ces valeurs une réalité quotidienne. Grâce à un conseiller dédié, un suivi personnalisé et des garanties et services performants, vous disposez d'une protection sociale solide et sur mesure.



Certification
Qualité pour
la Prévoyance
et l'Accueil

Prévoyance ★ Santé ★ Épargne ★ Retraite ★ Action sociale

Contact au 01 40 22 36 76
www.reunica.com



RÉUNICA

Des idées en + pour mieux vous protéger